

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 22 octobre 2021

UN PARTENARIAT NOVATEUR EN FRANCE : LA FFME ET LE DÉPARTEMENT ASSURENT LA GESTION ET LA SECURISATION DES SITES D'ESCALADE EN ISERE

Le Président du Département, Jean-Pierre Barbier, et le Président de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), Alain Carrière, accompagnés par la Vice-présidente du Département en charge de l'enfance, de la jeunesse et des sports, Martine Kohly, par le Président du comité territorial Isère de la FFME, Bruno Roux, ont présenté mercredi après-midi leur partenariat dans la gestion et la sécurisation de 60 sites d'escalade en Isère sur le site de Rochepleine à Saint-Egrève, une des premières falaises iséroises à avoir été équipée pour l'escalade.

Main dans la main, le Département et la FFME permettent aux grimpeurs de tout âge et tout niveau de pratiquer leur sport en Isère en toute sécurité.

Le Département et la FFME, partenaires pour le développement de l'escalade en Isère

Un grand nombre de grimpeurs pratiquent l'escalade en salle ou sur voie en Isère. Rarement licenciés, ils seraient au nombre de 70 000 pratiquants, selon des estimations du comité isérois de la FFME. Et leur nombre serait en augmentation, selon le travail mené par le Département de l'Isère avec les fédérations et les clubs sportifs (cf. chiffres).

Or, la responsabilité légale, qui posait souci lors d'accidents, était devenue trop lourde à porter par la FFME, qui ne représente que 10 % des pratiquants. C'est pourquoi, face à l'essor de cette pratique « outdoor » et pour assurer la sécurité de sa pratique, le Département a décidé de reprendre le conventionnement avec les propriétaires fonciers des sites labélisés dans son schéma départemental (voir ci-dessous).

Le Département finance ainsi à hauteur de 30 000 euros/an cette sécurisation, que mène sur site la FFME. Avec la Fédération, il gère :

- la pose et l'entretien de la signalétique harmonisée à l'échelle du département,
- le suivi de la fréquentation humaine et de la biodiversité,
- les animations avec tous les acteurs autour des enjeux de cohabitation et environnementaux.

Et son contrat d'assurance couvre la collectivité si un sinistre ou un accident venait à avoir lieu, à l'exception de l'entretien des équipements installés en falaise qui reste sous la responsabilité de la FFME dans le cadre de la collaboration avec le Département.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vingt sites ont ainsi déjà été repris par le Département au cours de cette année. D'ici les prochaines années, 30 à 40 sites identifiés avec le Comité territorial Isère FFME, et représentant un enjeu sportif et touristique, seront concernés par ces nouvelles modalités de gestion des falaises iséroises.

Le Département de l'Isère, main dans la main avec la FFME, est le seul en France à avoir entamé un travail aussi conséquent sur les sites d'escalade. Cette reprise est motivée par la volonté de favoriser l'ouverture et l'officialisation des sites d'escalade pour tous les pratiquants.

Une discipline sportive promue par le Département

Pour rappel, le Code du sport confie au Département, à travers les schémas départementaux des sports de nature, la promotion et le développement harmonieux des sports de nature. En lien avec le Comité territorial FFME Isère, le Département, au travers de sa politique en faveur des sports de nature, répond aux ambitions suivantes :

- l'accès à la pratique pour tous les publics et notamment les collèves,
- la prise en compte de la biodiversité,
- la mise en œuvre de mesures destinées à faciliter la cohabitation des usages,
- la mise en place de moyens pour assurer la maintenance et l'entretien régulier.

Le Département souhaite que dans chaque territoire, les clubs sportifs, les professionnels, les scolaires, les pratiquants libres puissent avoir des sites officiels, de qualité, entretenus et sécurisés.

Il souhaite initier à cette discipline le plus grand nombre en organisant des escapades sportives sur cette thématique avec des moniteurs diplômés (calendrier des animations sur <https://sport.isere.fr/>).

Pour les collégiens, la collectivité a fait le choix depuis 2017 d'équiper les gymnases qui leur sont ouverts ou dédiés des salles artificielles d'escalade. A ce stade, ce sont 13 installations de murs qui ont été aménagées avec le financement du Département. Les derniers en date sont les gymnases de Champier, Morestel et Pont-en-Royans.

« Ze Topo », un guide pour promouvoir les voies d'escalade en Isère

Mercredi, le Comité isérois de la FFME a également annoncé la sortie du 3^e tome de son guide « Ze Topo » (384 pages), très attendu par les grimpeurs. Il référencie 66 sites supplémentaires – ce qui porte le nombre de sites recommandés à 114 sites uniquement en Isère sur cinq territoires : Vallées de Grenoble, Chartreuse, Nord Isère, Vercors et Belledonne-Oisans-Valbonnais-Matheysine. « Ze Topo » est vendu à 27 euros.

Il sera gratuit en version numérique sur l'application Isère Outdoor au printemps 2022 (et l'appli est elle-même gratuite !).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quelques chiffres :

- 3 413 licenciés affiliés à la Fédération française de la Montagne et de l'escalade
- 8 000 licenciés affiliés à la Fédération française des Clubs Alpains de Montagne (1522 jeunes de moins de 25 ans)
- plus de 8 000 inscrits dans les salles d'escalade privés
- des sites naturels pour lesquels nous comptabilisons plus de 15 000 passages sur la belle saison
- 8 sites de blocs
- 109 sites sportifs dont 12 ayant un secteur « découverte »
- 16 sites « terrain d'aventure »,
- 34 espaces « grandes voie montagne »
- plus de 8 000 pratiquants utilisateurs des salles d'escalade indoor sur le bassin grenoblois
- de nombreux sites sportifs dont la fréquentation dépasse les 10 000 pratiquants sur la période mai-septembre.
- un Pôle France installé sur le site de la Brunerie à Voiron

« Il y a chez les grimpeurs une mentalité montagnarde fascinante. Il était temps que cette discipline rejoigne les Jeux Olympiques ! Alors face à un tel engouement actuel et à venir, l'enjeu n°1, c'est celui de la sécurité. Le Département de l'Isère souhaite y prendre toute sa part, aux côtés de la FFME et des clubs d'escalade, en intervenant dans la sécurisation des voies. Et puis, nous poursuivons le soutien à la pratique, en aménageant les salles de nos gymnases mais aussi avec la prise en charge à hauteur de 50% des licences sportives pour les collégiens. En bref, oui, l'escalade a de beaux jours en Isère. Et cette nouvelle édition de Ze Topo s'impose comme un outil très utile ! Le Département est fier d'en être partenaire », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère.

« La France compte près de 2500 sites d'escalade dont certains sont mondialement réputés comme ici en Isère. C'est un atout touristique et sportif majeur pour le territoire. Depuis de nombreuses années, la FFME, notamment via ses comités territoriaux, dont celui de l'Isère, a participé à la promotion et au développement de l'escalade en sites naturels et ce bien au-delà de ses propres licenciés. Aujourd'hui, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre avec une fédération qui reste fortement engagée en faveur des sites naturels via leur équipement et leur entretien mais qui va transférer la garde, au sens juridique du terme, aux collectivités. C'est donc désormais le Département qui assumera cette responsabilité. Je remercie très chaleureusement le CT38, son président, ses bénévoles et ses professionnels et le Département de l'Isère pour ses relations de confiance établies de longue date », précise Alain Carrière, Président de la FFME.